

ARRÊTÉ N° A.2026.185

Interdisant la circulation et le stationnement rue des Chailles
de la commune déléguée de Villemer 89113 Valravillon
En agglomération

Le Maire,

Chevalier de l'Ordre de la légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le code de la route et les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et les circulaires d'application ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I -8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;
VU la demande de l'entreprise SOMELEC du 27 juillet 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et des personnes travaillant sur le chantier pendant la durée des travaux qui se dérouleront rue des Chailles à Villemer 89113 Valravillon.

ARRÊTE

- Article 1 :** Pour cause de travaux d'enfouissement du réseaux électriques, la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits sauf l'accès au chantier des véhicules de services. L'accès aux riverains sera autorisé
- Article 2 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La mise en place et la maintenance de la signalisation est à la charge et sous la responsabilité l'entreprise SOMELEC qui réalise les travaux.
- Article 3 :** Ces dispositions seront maintenues la nuit.
- Article 4 :** Les dispositions définies à l'article 1er sont applicables du **31 juillet au 28 septembre 2026** et prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.
- Article 5 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- Article 6 :** Le présent arrêté sera publié le 31 juillet 2026 sur le site de la commune conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de VALRAVILLON, et à chaque extrémité du chantier.
- Article 7 :** Monsieur le Maire de la commune de Valravillon,
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Montholon,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Valravillon, le 28 juillet 2026,

Par délégation du Maire,
David GARNIER,
Maire délégué de la commune déléguée
de Villemer



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : **DEZIER** Prénom : **Julien**

Dénomination : **SOMELEC APPOIGNY** Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**

Code postal **69134** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**

Téléphone **0699132601** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **somelec-appoigny-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue des Chailles**

Code postal **89113** Localité : **VALRAVILLON**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **enfouissement de réseaux BT**

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ : **c011102379**

Date prévue de début des travaux : **31/07/2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **60**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **60** Date de début de réglementation **31/07/2026**

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☒poids lourds ☒**Stationner**véhicules légers ☒poids lourds ☒**Dépasser**véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 7 0 7 2 0 2 6

Nom : DEZIER Prénom : Julien Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>3.47626932,47.91608264 3.47605709,47.91602835 3.47569765,47.91514971
3.47558319,47.91487017 3.47581211,47.91481587 3.47622425,47.91586111 3.47626932,47.91608264</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.916083 3.476269);(47.916028 3.476057);(47.915150 3.475698);(47.914870 3.475583);(47.914816 3.475812);(47.915861 3.476224);
(47.916083 3.476269);
```

du 31/07 au 28/08/26.